

On ne combattra pas l'islamisme avec des mesurettes



Pour lutter contre un ennemi qui veut notre perte, il faut s'en donner les moyens. Ce n'est pas avec un projet de loi contre le « séparatisme » que le pouvoir gagnera la guerre sur les islamistes.

Le mot « séparatisme » d'ailleurs est-il le mieux adapté à la gravité de la situation de notre pays ? Le séparatiste est celui « qui réclame une séparation d'ordre politique, l'autonomie par rapport à un État, une fédération » précise le petit Robert. On songe immédiatement au séparatisme corse ou catalan en Espagne. Rien de tel avec les islamistes. Ceux-ci ne réclament pas un partage du territoire national. Ils veulent soumettre – rappelons qu'islam signifie soumission – l'espace social voire politique à un régime de règles religieuses spécifiques inspirées du salafisme.

Leur projet vise à la création d'une contre-société de musulmans se voulant « purs » totalement en rupture avec la société française « mécréante ». Une entreprise de subversion

interne qui passe par les mosquées, les écoles confessionnelles, les librairies islamiques, les commerces halal, mais aussi les marchés, les salles de sport et les réseaux numériques. Un prosélytisme permanent favorisé par l'aveuglement, la lâcheté, la compromission, le déni d'une partie de la classe politico-médiatique, voire la complicité d'élus locaux prêts à tout pour acheter la paix sociale dans les « quartiers ».

Pas question pour ces veules qui font le lit de l'islamisme de dénoncer les trafics de drogue, la radicalisation croissante de la jeunesse, ou ces « incivilités » qui pourrissent la vie des gens qui vivent dans ces cités, ce serait « faire le jeu du Front national ». Un calcul à courte vue qui, en attendant, à permis aux salafistes de bien s'implanter dans les cités qui se sont vidées, au fur et à mesure, de la population française d'origine.

Choc salutaire

L'islam radical s'est ainsi tranquillement infiltré au sein de notre société au cours des dernières décennies pratiquant « l'entrisme » jusque dans les services publics. Parfois même au sein d'administrations sensibles comme ce fut le cas avec l'attentat perpétré le 3 octobre 2019 à la préfecture de police de Paris. Ce jour là, un employé armé d'un couteau blessa mortellement quatre personnes dont trois policiers avant d'être abattu. Un coup de tonnerre dans un ciel bleu qui eut pour effet de provoquer un choc salutaire au sein des services de l'État, notamment la police et la gendarmerie, afin d'éviter que pareil drame ne se reproduise.

Cependant, une chose est de détecter un individu radicalisé, autre chose est de le mettre hors d'état de nuire. Ainsi dans la fonction publique, les textes ne permettent pas, en l'état, de révoquer un agent pour « radicalisation ». Pour obtenir sa révocation, l'administration doit prouver une faute professionnelle. Ce qui est loin d'être évident, le juge des référés du tribunal administratif pouvant très bien ordonner

la réintégration du fonctionnaire limogé si le dossier n'est pas assez solide.

Sous la pression d'une opinion exaspérée par les images de violence relayées par la télévision et les réseaux sociaux à l'occasion de certaines manifestations communautaristes, les pouvoirs publics se sont décidés à réagir pour « éviter que certains groupes ne se referment autour d'appartenance ethnique ou religieuse ». Une réaction bien tardive face à un danger qui menace directement notre société de liberté.

Emmanuel Macron doit s'exprimer vendredi 2 octobre sur le sujet. Un projet de loi qui prévoit un certain nombre de dispositions comme l'inscription de l'égalité des sexes dans les statuts de toutes les associations, la fermeture des lieux prônant une idéologie séparatiste ou encore l'interdiction d'imams détachés en provenance de pays étrangers est en préparation. Des mesures de simple bon sens mais dont on peut douter de l'efficacité.

Consensus politique inhabituel

Qui peut sérieusement croire que ces précautions seront de nature à faire obstacle à la montée en puissance de l'islamisme dans notre pays ? Le mal est profond, bien trop enraciné ! Un sondage réalisé les 10 et 11 septembre par l'institut Odoxa-Dentsu consulting montre que 76 % des Français approuvent cette initiative. Le projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres avant la fin de l'année devrait être débattu à l'Assemblée nationale en février 2021. Un texte qui recueille l'adhésion de trois Français sur quatre, c'est un consensus politique très inhabituel dans notre pays. C'est dire l'attente !

Mais nos compatriotes ne sont pas dupes pour autant. Une majorité d'entre eux (54 %) ne fait pas confiance à l'exécutif pour mener à bien cette entreprise. Comme d'habitude le pouvoir est dans l'affichage, le faux-semblant ! On va faire voter une loi par une assemblée aux ordres, tout en sachant qu'elle ne sera pas appliquée. Il manque aux gens qui nous

gouvernement – à commencer par le chef de l'État – une volonté, un courage politique dont ils sont bien incapables !

Pour combattre une idéologie mortifère responsable depuis 2015 de la mort de plus de 250 personnes et de plusieurs centaines de blessés dans notre pays, il faut un État fort. Un pouvoir qui soit ferme. Une justice qui ne soit pas laxiste. Quand un sondage montre que 74 % des jeunes musulmans mettent la loi islamique (charia) au-dessus des lois de la République, cela doit interpeller nos dirigeants et réveiller ceux qui vivent dans le monde des Bisounours. Que faut-il de plus pour leur prouver que la cote d'alerte est largement dépassée et qu'il convient de prendre des mesures draconiennes si l'on veut sauver notre modèle de société ! On ne peut pas transiger avec les ennemis de la liberté. Ceux qui veulent notre disparition ! Pour lutter contre un totalitarisme il faut des armes et notre démocratie en est bien dépourvue !

Alain MARSAUGUY